



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX - PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY - SPERACEDES

**COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 19 MARS 2009 A 15 H 00**

COMPTE-RENDU

L'an Deux Mil Neuf, le dix neuf mars à 15 h 00 se sont réunis à la salle Léon Mallet d'Auribeau Sur Siagne, sur convocation adressée le 09 mars 2009, les Membres du Comité, élus par chaque Conseil Municipal des communes intéressées au Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents.

--==o0o==--

ETAIENT PRESENTS

- M. Jacques VARRONE, Président du SISA, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- Mme Yvette FOUGA, Déléguée Titulaire, Commune de Cannes
- M. Jean-François TONNER, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- M. Jacques BOTTERO, Délégué Titulaire, Commune de Cannes
- Mme Sylvie RAFFIN-CALLOT, Déléguée Titulaire, Commune d'Escagnolles
- M. Philippe BONELLI, délégué Suppléant, Commune de Grasse
- M. Marc BAZALGETTE, Délégué Titulaire, Commune de Peymeinade
- M. Jean MARCHE, Délégué Titulaire, Commune de Mandelieu La Napoule
- M. Hervé SAUSSE, Délégué Titulaire, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- M. Bernard GIRAUDON, Délégué Suppléant, Commune de La Roquette Sur Siagne
- M. Michel SILVY, Délégué Titulaire, Commune de Saint-Vallier
- M. Pierre AZAIS, Délégué Titulaire, Commune de Spéracédes
- Mme Corinne RICHARDSON, Déléguée Titulaire, Commune du Tignet

ETAIENT REPRESENTES

- M. Gilbert PIBOU, Délégué Titulaire, Commune de Pégomas, représenté par M. Jacques VARRONE
- M. Gilles CIMA, Délégué Titulaire, Commune de Cannes, représenté par Mme Yvette FOUGA
- M. François REYNE, Délégué Titulaire, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, représenté par M. BONELLI

ASSISTAIENT EGALEMENT

- Mme Magali ABRIL, Secrétaire Générale du SISA
- Mlle Vanessa HUET, Chargée de Mission du SISA
- M. Luc BENCIVENGA, Chargé de Mission du SISA
- Mme Corinne BILLET, Comptable du SISA
- Mme Brigitte STOJEBKA, CBS Management
- Mme Katia TORELLI, Pôle Azur Provence
- M. Luc GUEYDAN, Direction Aménagement, Mairie de Cannes
- M. Jean-Marc PHILIP, Société du Canal de Provence
- Mme Cécile LA GRECA, Société du Canal de Provence

1ère DELIBERATION :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Compte Administratif de l'exercice 2008 du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents :

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	141 423,18			410 253,57
Opérations de l'exercice	16 883 845,27	17 088 066,77	711 125,16	914 566,99
Totaux	17 025 268,45	17 088 066,77	711 125,16	1 324 820,56
Résultat de clôture	62 798,32			613 695,40
Reste à réaliser/Rattachement	331 009,79	26 543	80 503,25	126 578,36
Totaux cumulés R.A.R.	304 466,79			46 075,11
Résultat définitif	241 668,47			659 770,51

Après une présentation détaillée sous forme de diaporama, le Compte Administratif 2008 a été voté à l'**unanimité** sous la présidence de M Jean Marche, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

2ème DELIBERATION :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur Jacques VARRONE, Président, a présenté le Compte de Gestion établi par Madame Catherine BERTRAND, Trésorier Principal, pour le Budget Principal du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents au titre de l'Exercice 2008.

Le Comité Syndical constate que le Compte de Gestion est parfaitement identique au Compte Administratif. Le Compte de Gestion est donc approuvé à l'**unanimité**.

3ème DELIBERATION :
AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS – EXERCICE 2008

Le compte administratif 2008 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **659 770,51 €**
- un besoin de financement de la section d'investissement de **241 668,47 €**

Il est proposé l'affectation définitive du résultat de fonctionnement issu de l'exercice 2008 comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en investissement : **241 668,47 €**
- Report en fonctionnement (ligne 002) : **418 102,04 €**

L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2008 est approuvée à l'**unanimité**.

4ème DELIBERATION :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2009

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 1 476 649,92€

et

en section d'investissement 2 642 123,61€

Après une présentation détaillée sous forme de diaporama du Budget Prévisionnel 2009 ce dernier est voté chapitre par chapitre.

Le BP 2009 est approuvé à l'unanimité.

5ème DELIBERATION :
REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Valable pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels et les personnes effectuant un stage en vertu d'une convention.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6ème DELIBERATION :
APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE ADJUDICATATIRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE BEAL ET SUR LE LIT MAJEUR DE LA SIAGNE

En début de séance le Président propose de rajouter cette délibération non mentionnée à l'ordre du jour. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, un appel d'offres ouvert a été lancé par publication dans différents journaux officiels le 15 décembre 2008, la date limite de réception des offres ayant été fixée au vendredi 27 février 2009 à 16H00. Neufs candidatures ont été déposées, huit ont été retenues à l'issue de la première CAO réunie le 5 mars 2009.

En effet la candidature du groupement TER Azur TP, Prosperi, Nardelli n'a pas été retenue pour des raisons de capacités professionnelles, techniques et financières jugées insuffisantes au regard de l'objet du marché.

Les huit propositions ont fait l'objet d'une analyse qui a permis à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 19 mars 2009 à 10h, de se prononcer comme suit :

- * **Groupement GUINTOLI (mandataire) / TAMA** retenu,
- * Pour un montant de 3 679 573,90 €HT soit, 4 400 770,38€TTC

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

QUESTIONS DIVERSES

1-M Le Président informe le Comité Syndical sur un projet porté par un particulier, M Ristic. Ce dernier souhaiterait équiper le seuil du barrage des moines, propriété du SISA, avec une turbine horizontale dans le but de produire de l'énergie hydroélectrique. Le Syndicat pourrait mettre à disposition son terrain en échange d'une recette patrimoniale.

Mme Sylvie Raffin Callot, Vice-Présidente du SISA, rappelle toutefois les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et ceux du SDAGE qui obligent, pour tout nouvel aménagement transversal à la Siagne, de prévoir un système de passe à poisson pour ne pas perturber la circulation piscicole.

2-M Le Président informe le Comité Syndical sur l'avancée de l'enquête concernant les exhaussements de terrain dans la basse vallée de la Siagne. La consultation pour la photogrammétrie comparative a été lancée par le SISA le 20 mars. Les réponses sont attendues pour le 17 avril 2009 à 16h. Le commencement de la mission est envisagé pour début mai avec un rendu pour le début de l'été.

La séance est levée d'un commun accord à 17 heures 30.

---==o0o===---

LE PRESIDENT DU S.I.S.A.,

Jacques VARRONE